

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour devenir représentant

Le saviez-vous?

Le service Représenter un client de l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'est révélé un moyen rapide, facile et sûr qui permet aux représentants d'accéder en ligne aux renseignements fiscaux de leurs clients. Plus de deux millions de particuliers ont déjà autorisé leur représentant à utiliser ce service.

Depuis octobre 2007, les propriétaires d'entreprise peuvent autoriser leurs employés ou un tiers représentant (telle une firme de fiscalité ou de services de paye) à traiter avec l'ARC en ce qui concerne leurs renseignements fiscaux.

Pour utiliser le service Représenter un client, veuillez d'abord vous inscrire en ligne à titre de représentant et obtenir votre identificateur de représentant (particuliers). Si vous possédez une firme de fiscalité, vous devez inscrire votre firme à titre de représentant en utilisant votre numéro d'entreprise de l'ARC. Les particuliers et les entreprises peuvent ensuite autoriser votre entreprise ou vous à traiter avec l'ARC en leur nom. Après avoir obtenu l'autorisation, vous pouvez ouvrir une session du service Représenter un client pour accéder en ligne aux renseignements fiscaux de vos clients.

Pour en savoir plus et pour vous y inscrire, visitez le www.arc.gc.ca/representants.